UIB

UNION INTERNATIONALE DE BANQUES

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES AU 30 JUIN 2019

AVIS D'EXAMEN LIMITÉ DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES AU 30 JUIN 2019

Mesdames et Messieurs les actionnaires de l'Union Internationale de Banques - UIB

INTRODUCTION

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale du 20 Avril 2018 et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de l'Union Internationale de Banques « UIB », arrêtés au 30 juin 2019, et faisant apparaitre à cette date des capitaux propres positifs de 563.275 KDT y compris un résultat net bénéficiaire de 56.897 KDT.

Nous avons effectué un examen limité du bilan et de l'état des engagements hors bilan de l'Union Internationale de Banques « UIB », arrêtés au 30 juin 2019, ainsi que de l'état de résultat, de l'état des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Les organes de direction et d'administration sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère de cette information financière intermédiaire conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

ETENDUE DE L'EXAMEN LIMITÉ

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est substantiellement inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

CONCLUSION

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de l'Union Internationale de Banques « UIB », au 30 Juin 2019, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 26 juillet 2019

Les commissaires aux comptes

FINOR **Mustapha MEDHIOUB**	**Tunisie Audit & Conseil** **Lamjed MBAREK**

BILAN ARRÊTÉ AU 30 JUIN 2019

(CHIFFRES PRÉSENTÉS EN MILLIERS DE DINARS)

		NOTES	30 juin 2019	30 juin 2018 Retraité	30 juin 2018 Publié	31 Décembre 2018
ACTIF						
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	328 908	247 746	247 746	420 800
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	202 851	46 120	46 120	53 892
AC3	Créances sur la clientèle	3	5 533 923	5 097 640	5 102 907	5 333 826
AC4	Portefeuille-titres commercial	4	58 210	39 740	39 740	39 740
AC5	Portefeuille d'investissement	5	167 468	119 266	119 266	146 087
AC6	Valeurs immobilisées	6	57 652	43 539	43 539	48 944
AC7	Autres actifs	7	73 697	56 861	43 887	64 148
	TOTAL ACTIFS		**6 422 709**	**5 650 912**	**5 643 205**	**6 107 437**
PASSIF						
PA1	Banque Centrale et CCP	8	98 414	182 117	182 117	150 520
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	9	40 882	133 127	133 127	166 582
PA3	Dépôts et avoirs de la clientèle	10	5 102 094	4 281 348	4 281 348	4 688 794
PA4	Emprunts et ressources spéciales	11	435 949	433 264	433 264	390 088
PA5	Autres passifs	12	182 095	148 594	140 887	180 965
	TOTAL PASSIFS		**5 859 434**	**5 178 450**	**5 170 743**	**5 576 949**
CAPITAUX PROPRES						
CP1	Capital		172 800	172 800	172 800	172 800
CP2	Réserves	13	329 071	242 390	242 390	242 461
CP5	Résultats reportés		4 507	3 418	3 418	3 418
CP6	Résultat de l'exercice		56 897	53 854	53 854	111 809
	TOTAL CAPITAUX PROPRES		**563 275**	**472 462**	**472 462**	**530 488**
	TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	14	**6 422 709**	**5 650 912**	**5 643 205**	**6 107 437**

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN ARRÊTÉ AU 30 JUIN 2019

(CHIFFRES PRÉSENTÉS EN MILLIERS DE DINARS)

		NOTES	30 Juin 2019	30 Juin 2018	31 Décembre 2018
PASSIFS ÉVENTUELS					
HB1	Cautions, avals et autres garanties données	15	700 677	772 737	744 369
HB2	Crédits documentaires	16	305 415	265 334	266 901
	TOTAL DES PASSIFS ÉVENTUELS		**1 006 092**	**1 038 071**	**1 011 270**
ENGAGEMENTS DONNÉS					
HB4	Engagements de financements donnés	17	162 879	107 453	106 863
	TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS		162 879	**107 453**	**106 863**
ENGAGEMENTS REÇUS					
HB7	Garanties reçues	18	1 578 612	1 310 707	1 517 503
	TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS		**1 578 612**	**1 310 707**	**1 517 503**

ÉTAT DE RÉSULTAT PÉRIODE DU 1er JANVIER AU 30 JUIN 2019

(CHIFFRES PRÉSENTÉS EN MILLIERS DE DINARS)

		NOTES	Du 1er Janvier au 30 Juin 2019	Du 1er Janvier au 30 Juin 2018	Jusqu'à fin Décembre 2018
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE					
PR1	Intérêts et revenus assimilés	19	253 063	194 744	433 140
PR2	Commissions (en produits)	20	63 603	54 841	111 038
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	21	18 966	16 262	36 960
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	22	6 395	5 033	9 339
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		**342 027**	**270 880**	**590 477**
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE					
CH1	Intérêts courus et charges assimilées	23	(137 287)	(99 961)	(222 546)
CH2	Commissions encourues	24	(2 779)	(2 235)	(5 193)
	TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		**(140 066)**	**(102 196)**	**(227 739)**
	PRODUIT NET BANCAIRE		**201 961**	**168 684**	**362 738**
PR5-CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	25	(17 376)	(10 896)	(24 226)
PR6-CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	26	(393)	(205)	(297)
PR7	Autres produits d'exploitation		97	51	105
CH6	Frais de personnel	27	(65 828)	(55 892)	(116 582)
CH7	Charges générales d'exploitation	28	(24 018)	(20 780)	(42 361)
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(5 512)	(4 809)	(9 868)
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION		**88 931**	**76 153**	**169 509**
PR8-CH9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		79	(79)	(261)
CH11	Impôt sur les bénéfices	29	(32 113)	(19 998)	(51 695)
	RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	30	**56 897**	**56 076**	**117 553**
PR9-CH10	Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires		-	(2 222)	(5 744)
	RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	31	**56 897**	**53 854**	**111 809**
	RÉSULTAT PAR ACTION (EN DT)		1,646	1,558	3,235

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE PÉRIODE DU 1er JANVIER AU 30 JUIN 2019

(CHIFFRES PRÉSENTÉS EN MILLIERS DE DINARS)

	NOTES	Du 1er Janvier au 30 Juin 2019	Du 1er Janvier au 30 Juin 2018	Jusqu'à fin Décembre 2018
FLUX D'EXPLOITATION				
Produits d'exploitation bancaires encaissés		332 089	263 622	585 170
Charges d'exploitation bancaires décaissées		(143 081)	(111 843)	(234 281)
Dépôts/retrait de dépôts des établissements bancaires		4 764	2 047	(316)
Dépôts/retrait de dépôts des autres établissements financiers		-	8 000	10 000
Prêts, Avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(215 866)	(178 946)	(424 173)
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle		405 243	155 111	559 782
Titres de placements, titres de transaction		(18 470)	-	188
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(95 925)	(80 011)	(157 866)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		9 705	18 480	19 629
Impôts sur les bénéfices		(34 220)	(33 257)	(54 389)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		**244 239**	**43 203**	**303 744**
FLUX D'INVESTISSEMENT				
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		8 621	7 979	11 541
Acquisition / Cession portefeuille d'investissement		(24 000)	16 231	(9 938)
Acquisition / Cession immobilisations		(14 064)	(5 428)	(19 408)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		**(29 443)**	**18 782**	**(17 805)**
FLUX DE FINANCEMENT				
Emission / Remboursement d'emprunts		49 058	(16 688)	(61 752)
Augmentation / diminution ressources spéciales		(426)	(823)	(645)
Autres flux de trésorerie provenant des activités de financement		(24 192)	(22 464)	(22 464)
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		**24 440**	**(39 975)**	**(84 861)**
Variation des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		239 236	22 010	201 078
Liquidités et équivalents de liquidités début de l'exercice		158 567	(42 511)	(42 511)
Liquidités et équivalents de liquidités fin de l'exercice	32	**397 803**	**(20 501)**	**158 567**

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 30 JUIN 2019

RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 30 Juin 2019 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1er Janvier 1999.

MÉTHODES COMPTABLES APPLIQUÉES

Les états financiers de l'Union Internationale de Banques sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

PRISE EN COMPTE DES INTÉRÊTS ET AGIOS

Les intérêts et agios courus au cours de l'exercice et non encore encaissés à la date de clôture sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice lorsqu'ils concernent les clients classés parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à la date de clôture.Toutefois, en vertu de l'article 2 de la circulaire BCT N° 2012-02, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier (classe1) ayant fait l'objet de rééchelonnement dans le cadre de la circulaire N° 2011-04.

Les intérêts et agios courus et non encaissés relatifs à des créances classées parmi les "actifs incertains" (classe B2) ou parmi les "actifs préoccupants" (classe B3) ou parmi les "actifs compromis" (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en intérêts et agios réservés et non en produits.

Pour l'arrêté des comptes au 30 Juin 2019, et au sens de la circulaire 91 – 24, la réservation des intérêts et agios relatifs à des créances classées B2, B3 ou B4 a été faite sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à cette date.

Pour ces actifs, la banque n'a incorporé dans ses résultats que les intérêts (ou produits) qui ont été effectivement supportés par le débiteur. Tout intérêt (ou produit), précédemment comptabilisé mais non payé, est déduit des résultats.

Dans un souci de prudence, les règlements des échéances des crédits, dans le système d'information Delta mis en place en 2006, sont affectés prioritairement au paiement du capital puis aux intérêts.

EVALUATION DES ENGAGEMENTS ET DES PROVISIONS Y AFFÉRENTES

PROVISIONS INDIVIDUELLES

La classification et l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes sont effectuées conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999, la circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, la circulaire N°2012-09 du 29 juin 2012 et la circulaire N°2013-21 du 31 décembre 2013. Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- A – Actifs courants
- B1 – Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2 – Actifs incertains
- B3 – Actifs préoccupants
- B4 – Actifs compromis

Les taux de provisions par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

B2 – Actifs incertains	20%
B3 – Actifs préoccupants	50%
B4 – Actifs compromis	100%

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 31 décembre 2013 a instauré une obligation pour les établissements de crédit de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

On entend par risque net, la valeur de l'actif après déduction :

- des agios réservés ;
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

En application de ces dispositions, la banque procède, à la clôture de chaque exercice, à l'évaluation exhaustive de ses engagements et des risques qui y sont liés.

PROVISIONS COLLECTIVES

Jusqu'à la clôture de l'exercice 2010, seules les règles de classification des actifs et de couverture des risques édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 Décembre 1991, étaient applicables.

En 2011 et suite aux évènements post révolution qu'a connus le pays, les règles ci-dessous ont été adoptées en vertu de la circulaire n° 2011-04 du 12 Avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des évènements survenus qui prévoit notamment ce qui suit :

- Le rééchelonnement des échéances échues ou à échoir au cours de la période allant du 1er Décembre 2010 jusqu'au 31 Décembre 2011 ainsi que les utilisations additionnelles en crédits de gestion pour faire face à la situation exceptionnelle post-révolution ;
- Les rééchelonnements ainsi réalisés ne doivent donner lieu ni à la classification du client concerné en classes 2, 3 ou 4, ni à la révision de sa classification au 31 décembre 2010.

Par ailleurs et en application des dispositions de la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements courants (classe A) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe B1) à fin Décembre 2010, ayant bénéficié d'arrangements dans le cadre de la circulaire n° 2011-04.

En application des circulaires 2012-09 et 2012-20 ayant prévu l'obligation de constituer par prélèvement sur les résultats de provisions à caractère général dites "provisions collectives" pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire 91-24, le stock de la provision collective constitué par la banque s'élève à 26 040 KTND au 30 Juin 2019.

En application de la circulaire BCT n° 2015-04 du 27 Mars 2015, les crédits d'aménagement sont classés sous la catégorie " crédits à la consommation " et ne font plus partie de la catégorie d'activité " crédits habitat ". Ce reclassement est appliqué d'une manière prospective à partir de la date de publication de ladite circulaire.

TRAITEMENT DES IMPAYÉS

Intérêts impayés sur crédits

Les intérêts impayés sur crédits ne sont pas débités automatiquement dans les comptes des clients mais sont logés dans des comptes d'intérêts impayés.

Les impayés sur créances classées parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont réservés et présentés en net à l'actif du bilan.

PRÉSENTATION DES PROVISIONS

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances à la clientèle, portefeuille titres…).

Le total des provisions pour risque de contrepartie ainsi que des provisions sur les éléments d'actif et de passif s'élève à 338 422 KTND au 30/06/2019 contre 314 275 KTND au 30/06/2018 et se détaille comme suit :

	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018
Provision pour risque de contrepartie créances douteuses Bilan	207 838	191 789	189 863
Provision/Décote de Garantie	80 969	83 547	82 500
Provisions à caractère générale dite collective	26 040	21 993	23 990
Provision pour passifs et charges	11 069	5 162	8 993
Provision pour dépréciation fonds gérés SICAR	5 917	5 595	5 688
Provision pour risques de contrepartie hors bilan douteux	3 466	2 880	5 187
Provision pour dépréciation de titres	2 615	2 452	2 451
Provision Hors Bilan/Décote de Garantie	156	167	156
Provision pour risques sur autres postes d'actifs	352	690	612
Total	**338 422**	**314 275**	**319 440**

TITRES DE PARTICIPATION

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition ou, en cas de souscription, à la valeur nominale. Les souscriptions non libérées sont constatées en hors bilan.

Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées en cas de différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur des titres.

Les bons de trésor assimilables figurent parmi la rubrique « portefeuille d'investissement ».

EVALUATION DES AVOIRS ET DETTES EN DEVISES

Les avoirs et les dettes en devises sont réévalués à la date d'arrêté sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT.

CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

Les créances sur la clientèle présentent au 30/06/2019 un solde de 5 533 923 KTND contre 5 097 640 KTND au 30/06/2018, soit une variation de 436 283 KTND et se détaillent ainsi :

	30/06/2019	30/06/2018 Retraité	30/06/2018 Publié	31/12/2018
Autres concours à la clientèle	5 481 332	5 104 331	5 109 598	5 351 812
Comptes ordinaires débiteurs	432 156	356 038	356 038	341 629
Crédits sur ressources spéciales	43 601	38 156	38 156	38 506
Sous total	**5 957 089**	**5 498 525**	**5 503 792**	**5 731 947**
Provisions à caractère générale dite collective	(26 040)	(21 993)	(21 993)	(23 990)
Provisions sur créances douteuses décotes des garanties	(80 969)	(83 547)	(83 547)	(82 500)
Agios et intérêts réservés	(108 319)	(103 556)	(103 556)	(101 768)
Provisions sur créances douteuses	(207 838)	(191 789)	(191 789)	(189 863)
Sous total	**(423 166)**	**(400 885)**	**(400 885)**	**(398 121)**
Total Créances sur la clientèle	**5 533 923**	**5 097 640**	**5 102 907**	**5 333 826**

DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE

Les dépôts de la clientèle présentent un solde de 5 102 094 KTND au 30/06/2019 contre 4 281 348 KTND au 30/06/2018. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018
Comptes d'épargne	1 525 065	1 470 070	1 507 229
Comptes à terme et bons de caisse	1 727 714	1 342 824	1 573 713
Dépôts à vue	1 572 473	1 307 122	1 459 567
Autres dépôts et avoirs	146 890	109 797	85 204
Certificats de dépôts	129 952	51 535	63 081
Total Dépôts et avoirs de la clientèle	**5 102 094**	**4 281 348**	**4 688 794**

INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 253 063 KTND au 30/06/2019 se détaillant ainsi :

	Jusqu'au 30/06/2019	Jusqu'au 30/06/2018	Jusqu'au 31/12/2018
Opérations avec la clientèle	243 533	189 029	421 170
Autres intérêts et revenus assimilés	7 005	3 947	8 674
Opérations avec les établ. bancaires et financiers	2 525	1 768	3 296
Total Intérêts et revenus assimilés	**253 063**	**194 744**	**433 140**

COMMISSIONS PERÇUES

Les commissions totalisent 63 603 KTND au 30/06/2019 se détaillant ainsi :

	Jusqu'au 30/06/2019	Jusqu'au 30/06/2018	Jusqu'au 31/12/2018
Commissions sur crédits	19 182	18 111	34 646
Commissions sur monétique banque à distance	16 099	13 527	28 595
Commissions sur comptes	11 774	8 513	17 831
Autres produits sur services financiers	5 825	6 005	11 425
Autres commissions	4 872	4 111	8 876
Commissions sur moyens de paiement	4 874	3 633	7 762
Commissions sur opérations de caisse	977	941	1 903
Total Commissions (en produits)	**63 603**	**54 841**	**111 038**

DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RÉSULTATS DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR CRÉANCES, HORS BILAN ET PASSIF

Les dotations nettes aux provisions et les pertes sur créances couvertes ou non par des provisions totalisent 17 376 KTND au 30/06/2019 se détaillant ainsi :

	Jusqu'au 30/06/2019	Jusqu'au 30/06/2018	Jusqu'au 31/12/2018
Coût net du risque clientele	17 165	10 502	23 427
Coût net du risque divers	211	394	799
Total Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	**17 376**	**10 896**	**24 226**